Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 038-200030658-20230522-2023_91-DE

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard – Châtel en Trièves - Chichilianne – Clelles – Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors – Lalley – Lavars – Le Percy - Mens - Monestier de Clermont – Monestier du Percy – Prébois- Roissard - Saint Andéol – Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume – Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles – Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves – Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier – Sinard – Treffort - Tréminis
300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/91

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 22 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.
Membres en exercice : 41
Date de Convocation : 16 mai 2023
Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.
Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud
Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.
Pouvoirs : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Uta Ihle à Claude Didier, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Fabienne Croze à Christian Roux.
Votants : 39 Pour : 39

OBJET : RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE – RENOUVELLEMENT DU SYSTEME INFORMATIQUE DE GESTION – CHOIX DU TITULAIRE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le réseau de lecture publique du Trièves permet au public d'accéder à l'ensemble des collections physiques ou numériques des bibliothèques ainsi qu'aux services qu'elle propose (notamment via la Médiathèque départementale de l'Isère) grâce à :

- Un système informatique de gestion des bibliothèques à l'usage des professionnelles et des bénévoles
- Un portail (interface publique) pour tous les habitants inscrits.

Ce système informatique arrive à obsolescence (conçu pour de petites bibliothèques isolées à fonds réduit) et le renouvellement est nécessaire pour améliorer productivité d'utilisation et qualité de l'offre aux habitants.
Après mise en concurrence auprès de 3 prestataires, il vous est proposé de retenir l'offre de la société Syracuse.
Les critères de choix sont les suivants :

- Capacité à intégrer des fonds spécifiques (les espaces livres nomades, dispositif appelé à sa développer, fonds documentaire triévois…) ;
- Adaptation à une équipe de plus en plus polyvalente (changements de site, travail en réseau) : droits d'accès entièrement paramétrables, personnalisation de l'interface ;
- Interopérabilité des données avec la Médiathèque Départementale de l'Isère : gain de temps pour les agents, facilité d'accès pour les habitants ;
- Performance du portal (valorisation des actions et de l'action culturelle dans le cadre de la politique de communication de la CCT, gestion des inscriptions plus facile, renforcement de l'autonomie des usagers professionnels ou bénévoles)
- Qualité de l'accompagnement informatique du prestataire.

Le montant de l'offre s'élève à 17 599 euros HT.

Envoyé en préfecture le 26/05/2023
Reçu en préfecture le 26/05/2023
Publié le 26/05/2023
ID : 038-200030658-20230522-2023_91-DE

Le budget 2023 de la CCT prévoit un montant en investissement de 4 [illegible] sans recette associée.

L'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) peut participer à hauteur de 50 % du montant HT en moyenne, pour l'informatisation et la création de services numériques aux usagers. Le Département de l'Isère peut participer à hauteur de 30 % des dépenses HT éligibles.

Le coût net pour la CCT, compte tenu des subventions espérées de l'Etat (8 799 euros) et du Département (5 280 euros), s'élèverait à 3 520 euros HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'offre de la société Syracuse**, et AUTORISE** le Président à passer commande auprès de la société Syracuse aux conditions décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à inscrire au budget pour décision modificative les montants de 21 118 euros TTC en dépenses et de 14 079 euros en recettes,
- **AUTORISE** le Président à solliciter toute subvention pour le projet auprès de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et auprès du Département de l'Isère,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 22 mai 2023
Le Président
Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 26/5/23 *et de sa publication le* 26/5/23